

# CONVOCAATION

*L'an deux mil dix-huit, le 4 décembre, Nous Éric ADRIAN, Maire avons convoqué le Conseil Municipal, au lieu ordinaire de ses séances, pour le mardi 11 décembre 2018 à 19 heures 00.*

*Le Maire,*

*Éric ADRIAN*

L'an deux **mil dix-huit**, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Éric ADRIAN, Maire

**Étaient Présents** : Mme Jacqueline FERRÉ, Mme Annabelle BERNARD, M. Liguy MALIDAN, M. Thierry ROBERT, M. Xavier BOUTIN, M. Jérôme MOUSSION, Mme Émilie BROSSARD, Mme Corinne GALIBERT, M. Marc TEILLET, M. Claude TRAINÉAU, Mme Roselyne GIRAUD formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Christophe CHATRÉ donne procuration à Liguy MALIDAN

**Absents** : Mme Céline PELLETIER-FREY et M. Martin BURGAUD

M. Liguy MALIDAN est élu secrétaire de séance

## PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE CONVENTION PARTICIPATION CONSULTATION POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITÉS Délibération n° 2018-1211-082

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 février 2014 sur la passation des marchés publics,

VU le courrier du 22 août 2018 par lequel Monsieur le Président du Centre de Gestion nous informe de l'organisation éventuelle d'une nouvelle consultation en vue de la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour le risque prévoyance ;

VU l'exposé du Maire ;

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 05/12/2018 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation que le Centre de Gestion va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour le « risque prévoyance » et de lui donner mandat à cet effet ;

ENVISAGE d'apporter une participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents à raison, d'environ **12 €** brut par agent et par mois (base temps complet). Les modalités de cette participation seront précisées, le cas échéant, avant l'engagement de la collectivité par délibération prise ultérieurement ;

ET PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement à la signature de la convention de participation souscrit par le CDG.

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 12 décembre 2018  
Publiée 12 décembre 2018

**ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ**  
**4, PLACE FRANCOIS FAVREAU**  
**Délibération n° 2018-1211-083**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'une acquisition foncière est envisagée sur la commune.

Cette acquisition se porte sur une habitation située au, 4 Place François Favreau appartenant à la famille BOUTIN.

Cette acquisition est une opportunité dans le cadre d'un aménagement.

La parcelle est cadastrée AB 102 d'une superficie de 609 m<sup>2</sup> en zone U.

Considérant l'intérêt pour la commune, et après négociation avec les propriétaires, il est envisagé une acquisition pour un montant de 78 000 €

Il vous est demandé :

- d'approuver l'acquisition de la propriété de la famille BOUTIN située au 4, Place François Favreau pour un montant de 78 000 €,

Délibération déposée à la  
 SOUS-PREFECTURE  
 des SABLES D'OLONNE  
 Le 12 décembre 2018  
 Publiée 12 décembre 2018

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

La commune prend en charge les frais d'acte d'acquisition.

**TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS DE LA COMMUNE**  
**A COMPTE DU 11 DÉCEMBRE 2018**  
**Délibération n° 2018-1211-084**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale ;

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au reclassement indiciaire et à la proposition par la Maison des Communes, des tableaux des agents promouvables pour des avancements de grade, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune au 11 décembre 2018.

Cadres d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois	
<b>1° Filière administrative</b>			Pour vu O/N
<i>Rédacteur (B)</i>	⇒ Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Un emploi permanent à temps complet pour une durée hebdomadaire de <b>35 h</b>	<b>O</b>
<i>Adjoint Administratif Territorial (C)</i>	⇒ Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Un emploi permanent à temps complet pour une durée hebdomadaire de <b>35 h</b>	<b>O</b>
<b>2° Filière technique</b>			
<i>Adjoints Techniques Territoriaux (C)</i>	⇒ Adjoint technique territorial	Un emploi permanent à temps complet pour une durée hebdomadaire de <b>35 h</b>	<b>O</b>
	⇒ Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Un emploi permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de <b>26 h 40 mn</b>	<b>O</b>
	⇒ Adjoint technique territorial	Un emploi permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de <b>20 h 40 mn</b>	<b>O</b>
	⇒ Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Un emploi permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de <b>20 h 40 mn</b>	<b>N</b>
	⇒ Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Un emploi permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de <b>25 h 06 mn</b>	<b>O</b>
	⇒ Adjoint technique territorial	Un emploi permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de <b>16 h 03 mn</b>	<b>O</b>
<b>3° Filière Sociale</b>			

<i>A.T.S.E.M (C)</i> <i>Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles</i>	⇒ Agent Spécialisé principal des Ecoles Maternelles 2 <sup>ème</sup> classe	Un emploi permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 22 h 30 mn	<b>O</b>
<i>A.T.S.E.M (C)</i> <i>Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles</i>	⇒ Agent Spécialisé principal des Ecoles Maternelles 2 <sup>ème</sup> classe	Un emploi permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 23 h 30 mn	<b>O</b>

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 12 décembre 2018  
Publiée 12 décembre 2018

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, après vote à mains levées par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention : décide de fixer les effectifs comme présenté ci-dessus au 11 décembre 2018.

## RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

### Délibération n° 2018-1211-085

Monsieur le Maire expose les modalités du prochain recensement de la population qui se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

La commune sera décomposée en 2 districts en accord avec l'INSEE comportant chacun de 275 à 299 logements pour un total de 574 recensés.

Il vous est demandé de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont être nommés par arrêté dans les prochains jours comme suit :

Rémunération de chaque agent recenseur à :

- 600 € brut forfaitaire
- 2 € par feuille de logement pour l'ensemble de leur mission, préparation et réalisation de la collecte
- 40 € par jour de formation.

Les modalités de l'organisation du recensement de la population seront conduites par Corinne Tessier, Coordinateur Communal.

Le conseil après en avoir délibéré :

- Décide la rémunération de chaque agent recenseur à :
  - 600 € brut forfaitaire
  - 2 € par feuille de logement pour l'ensemble de leur mission, préparation et réalisation de la collecte
  - 40 € par jour de formation.

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 12 décembre 2018  
Publiée 12 décembre 2018

- Accepte que les modalités de l'organisation du recensement de la population soient conduites par Corinne Tessier, Coordinateur Communal.

## DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

### BUDGET LE MONT BLANC

### Délibération n° 2018-1211-086

. le Maire propose au conseil municipal une Décision Modificative n° 3 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la section de fonctionnement à la somme de 9 759.34 €

ARTICLES		DESIGNATION DES ARTICLES	RÉGULARISATION BUDGÉTAIRE	
D	R	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
<b>FUNCTIONNEMENT</b>				
	7015	Vente de terrains aménagés		9 759.34 €
605		Achat de matériel, équipements et travaux	8 050.00 €	
6015		Terrains à aménager	1 709.34 €	
<b>Total</b>			<b>9 759,34 €</b>	<b>9 759,34 €</b>

Le conseil, après en avoir délibéré, après vote à mains levées par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention approuve la décision modificative n° 3 de l'exercice 2018.

**PROJET CONSTRUCTION  
BIBLIOTHEQUE ESPACE CULTUREL  
Délibération n° 2018-1211-087**

M. le Maire propose au conseil municipal le projet de la construction d'une bibliothèque espace culturel  
Ce bâtiment sera construit au 4, Place François Favreau d'une superficie d'environ 130 m<sup>2</sup>.

Il est demandé au conseil municipal :

- la construction d'une bibliothèque relais dans le cadre des réseaux de bibliothèque de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
- d'élaborer les dossiers pour les subventions d'environ 70 à 80 % (DETR, Contrat Vendée Territoire, Région, Fonds de concours...)
- de continuer le projet d'aménagement du bourg

Le conseil, après en avoir délibéré, après vote à bulletins secrets par 10 voix pour, 1 voix contre, 2 blancs, décide :

- la construction d'une bibliothèque relais dans le cadre des réseaux de bibliothèque de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 13 décembre 2018  
Publiée 13 décembre 2018

- d'élaborer les dossiers pour les subventions d'environ 70 à 80 % (DETR, Contrat Vendée Territoire, Région, Fonds de concours...)
- de continuer le projet d'aménagement du bourg

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1  
BUDGET LE BOIS DE LA GARDE  
Délibération n° 2018-1211-088**

M. le Maire propose au conseil municipal une Décision Modificative n° 1 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la section investissement à la somme de 20.00 €

ARTICLES		DESIGNATION DES ARTICLES	RÉGULARISATION BUDGÉTAIRE	
D	R	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
	7015	Vente de terrains aménagés		- 20.00 €
	71355 - 042	Constatation stock final		20.00 €
<b>Total</b>			<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
3555 - 040	1641	Emprunts Constatation stock final	20.00 €	20.00 €
<b>Total</b>			<b>20.00 €</b>	<b>20.00 €</b>

Le conseil, après en avoir délibéré, après vote à mains levées par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice 2018.

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 18 décembre 2018  
Publiée 18 décembre 2018

**PROJET CONSTRUCTION BIBLIOTHEQUE ESPACE CULTUREL**  
(Annule et remplace la délibération n° 2018.1211.087 du 11 décembre 2018)  
**Délibération n° 2018-1211-089**

M. le Maire propose au conseil municipal le projet de la construction d'une bibliothèque espace culturel

Ce bâtiment sera construit au 4, Place François Favreau d'une superficie d'environ 130 m<sup>2</sup>.

Il est demandé au conseil municipal :

- la construction d'une bibliothèque relais dans le cadre des réseaux de bibliothèque de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
- d'élaborer les dossiers pour les subventions d'environ 70 à 80 % (DETR, Contrat Vendée Territoire, Région, Fonds de concours...)
- de continuer le projet d'aménagement du bourg.

Dans le cadre de ce projet, il vous est demandé de le réaliser en deux phases comme suit :

**1<sup>ère</sup> phase** : Acquisition de la propriété 4, Place François Favreau 78 000 € (Soixante-dix-huit euros) + frais notariés

Démolition 25 000 € (Vingt-cinq mille euros)

**2<sup>ème</sup> phase** : Construction d'une bibliothèque d'un montant évalué entre 300 000 € (Trois cent mille euros) et 350 000 € (Trois cent cinquante mille euros)

Le conseil, après en avoir délibéré, après vote à bulletins secrets par 10 voix pour, 1 voix contre, 2 blancs, décide de :

- la construction d'une bibliothèque relais dans le cadre des réseaux de bibliothèque de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
- d'élaborer les dossiers pour les subventions d'environ 70 à 80 % (DETR, Contrat Vendée Territoire, Région, Fonds de concours...)
- de continuer le projet d'aménagement du bourg

Dans le cadre de ce projet, il vous est demandé de le réaliser en deux phases comme suit :

**1<sup>ère</sup> phase** : Acquisition de la propriété 4, Place François Favreau 78 000 € + frais notariés

Démolition 25 000 €

**2<sup>ème</sup> phase** : Construction d'une bibliothèque d'un montant évalué entre 300 000 € (Trois cent mille euros) et 350 000 € (Trois cent cinquante mille euros)

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018-1211-087 du 11 décembre 2018

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 20 décembre 2018  
Publiée 20 décembre 2018

## DIVERS

➤ **Projet Aménagement Bourg : Bibliothèque relais de la médiathèque de Talmont St Hilaire. Bâtiment d'environ 130 m<sup>2</sup>. Montant du projet entre 300 et 350 000 €.**

Actuellement, il y a 2 bénévoles. Ces bénévoles participeront à l'élaboration du projet.

Subventions à demander : - DETR – Fonds de concours – Région et Vendée Territoire.

➤ **Le serveur de la mairie va être changé par VINCENT AVI85 EIRL**

➤ **Intramuros : Projet d'installer des panneaux à l'entrée du bourg.**

➤ **Travaux Route d'Avrillé. Reste les bouches à clé à remonter.**

➤ **M. Cédric LAVIEVILLE, gendarme à Talmont St Hilaire est intervenu auprès des 2 écoles pour le permis internet dans le cadre du passeport du civisme.**

➤ **Une demande a été faite par M. LAVIEVILLE et son collègue pour recevoir une médaille. (Venus en aide à une personne sur la commune).**

- La placette de retournement Impasse le la Cormerie est en service.
- Sydev : Faire un point sur Smartgrid sur les bâtiments publics. En attente des résultats de cette opération (Ecole Publique)
- Marché Restoria – Lancement des appels d’offre.
- Madame Justine LOIN infirmière va s’installer sur la commune avec Marlène CHENEBAULT, Ostéopathe en mars 2019.
- Les illuminations de Noël ont été installées. Le sapin Place de l’Eglise a été offert par M. De GASSARD.
- Une plainte a été déposée en gendarmerie pour dégradation Route d’Avrillé. Un véhicule a intentionnellement écrasé un panneau.
- Projet de recrutement d’un futur agent technique. Offre d’emploi lancée.
- Vendée Grand Littoral met à disposition un Atelier Mécanique (Vidange véhicules/entretien tondeuses etc…) pour un coût horaire de 35 €.
- La commune a acheté un sapin de Noël à la MAM (Maison des Assistantes Maternelles) pour mettre à la mairie.
- Le samedi 15 décembre : - Distribution des colis de Noël
  - Diplômes et médailles aux élèves de la 1<sup>ère</sup> promotion du passeport du civisme
  - Distribution des livrets aux élèves de la promo de cette année
  - Accueil des nouveaux habitants (plante offerte)
- Le tarif des copies pour les associations est reconduit pour 2019, soit 1000 copies noir et blanc et 500 copies couleur en format A4.
- Cérémonie des vœux le samedi 19 janvier à 18h30.
- 5 décembre : Cérémonie des AFN. Voir 2 plaques à refaire au Monument aux Morts.
- 1 kit va être distribué dans chaque habitation par Vendée Grand Littoral :
  - Calendrier collectes Ordures Ménagers
  - Livret avec infos sur le tri
  - Magnet
- Prochaine réunion de conseil le mardi 15 janvier 2019
- Prochaine réunion Maire -Adjointes le 8 janvier 2019.

## Signatures de l'ensemble des membres du Conseil Municipal

<i>Conseillers Municipaux</i>	<i>Emargements</i>
Éric ADRIAN	
Jacqueline FERRÉ	
Annabelle BERNARD	
Liguy MALIDAN	
Thierry ROBERT	
Xavier BOUTIN	
Jérôme MOUSSION	
Émilie BROSSARD	
Christophe CHATRE	
Corinne GALIBERT	
Marc TEILLET	
Claude TRAINÉAU	
Céline PELLETIER-FREY	
Roselyne GIRAUD	
Martin BURGAUD	

### Liste des délibérations

Numéros	Objet de la délibération	Pages
2018.1113.082	Protection sociale complémentaire – Convention de participation – Consultation pour le compte des collectivités.	78
2018.1113.083	Acquisition de la propriété 4, Place François Favreau	79
2018.1113.084	Tableau des effectifs des emplois de la commune à compter du 11 décembre 2018	79
2018.1113.085	Rémunération des agents recenseurs	80
2018.1113.086	Décision modificative n°3 - Budget Lotissement le Mont Blanc	80
2018.1113.087	Projet construction bibliothèque espace culturel	81
2018.1113.088	Décision modificative n° 1 – Budget Lotissement le Bois de la Garde	81
2018.1113.089	Projet construction bibliothèque espace culturel (Annule et remplace la délibération n° 2018-1211-087 du 11 décembre 2018)	82
	Divers	82 - 83
	Signatures et Liste des délibérations	84